



La bientraitance dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental

Contexte

La bientraitance est devenue une injonction des autorités de tutelle depuis quelques années... et elle reste le sens même du travail d'accompagnement éducatif social et médico-social.

Elle interroge l'ensemble des pratiques d'un service, d'une institution. Les dernières lois qui encadrent le travail social (2002-2 ; 2005 et 2007 etc.), la pose au cœur même de la relation d'accompagnement, de l'intervention sociale.

Pourtant elle ne va pas soi, car elle se niche dans les interactions quotidiennes, dans ces « corridors du quotidien » pour reprendre la belle expression de Paul Fustier, où parfois les gestes et les mots à l'encontre des personnes accompagnées ne sont pas toujours adaptés. Elle doit rester une vigilance, un questionnement permanent des équipes.

Objectifs généraux

- Mieux comprendre ce qu'est la bientraitance de manière théorique et méthodologie et dans quel cadre législatif elle s'inscrit (les dispositifs de la loi 2002, puis la loi de 2005).
- Pouvoir travailler dans le respect des missions des services, tout en respectant la singularité et la différence de chaque personne accompagnée.
- Pouvoir analyser les situations professionnelles où la question d'une amélioration de la bientraitance se pose.
- Dégager les marges de progrès concernant les comportements et positionnements professionnels.

Objectifs opérationnels

Après la formation les professionnels seront capables de :

- Pouvoir transférer les apports théoriques et méthodologies dans les postures et positionnements professionnels.
- Pouvoir donner collectivement et au niveau de l'association une définition de la bientraitance.

Pouvoir décliner, au niveau des projets de service et d'établissements, les orientations prises pour rester vigilant concernant la bientraitance.

Contenus

Premier jour de formation : **Définition de la bientraitance et le cadre juridique**

- Travail sur les représentations des notions de bientraitance/maltraitance
- Définition des notions de bientraitance/maltraitance
- Apport sur le cadre juridique et réglementaire

Deuxième jour de formation : **Les recommandations de l'ANESM et leurs appropriations dans le contexte des services**

- Apports sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM
- Réflexions sur les postures et positionnement professionnels à partir de partage d'expériences.

Calendrier

Dates	Titre de l'intervention	Intervenantes	Horaires
2 avril 2019	Définition de la bientraitance et le cadre juridique	Mme Mercedes. FORNÉ Mme Fanny CLAUSS	9 ^{h00} -12 ^{h30} 13 ^{h30} -17 ^{h00}
3 avril 2019	Les recommandations de l'ANESM et leurs appropriations dans le contexte des services	Mme Mercedes. FORNÉ Mme Fanny CLAUSS	9 ^{h00} -12 ^{h30} 13 ^{h30} -17 ^{h00}

Public concerné

Groupe de 6 à 20 participants, à destination des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux.

Bilan

- Temps de bilan rapide à l'issue de chaque journée
- Questionnaire de bilan individuel à la fin des journées, portant sur :
 - L'organisation calendaire et matérielle de la formation
 - La cohérence entre les objectifs et les contenus
 - Les compétences de l'intervenant
 - La qualité des approches pédagogiques et des supports remis
 - La transférabilité dans les pratiques professionnelles

- Bilan final en présence du formateur
- Un questionnaire ultérieur à destination des stagiaires, de 3 à 6 mois de distance avec la formation, permettra d'évaluer les compétences transférées
- Un bilan complet d'évaluation sera adressé au service Formation du commanditaire.

Modalités pédagogiques

Nos intervenants sont soucieux de trouver le bon équilibre entre apports formels et dynamiques participatives des groupes en formation. Nous adoptons systématiquement le parti pris d'une approche expérientielle, en mobilisant l'expertise et le vécu des stagiaires et/ou en les mettant en situation de prendre conscience des éléments formatifs nécessaires pour leur permettre d'évoluer et de développer leurs compétences.

De nombreux supports et outils pédagogiques sont utilisés pour y parvenir : cas pratiques ; films ; mise en situation ; grilles d'observation ; mémos ; exemples d'autres supports de formalisation des projets. Des documents ressources complémentaires peuvent être envoyés si de besoin suite aux journées de formation.

Intervenantes

Madame **Mercedes FORNÉ**, infirmière en secteur psychiatrique à l'hôpital de Mulhouse, doctorante en sciences de l'éducation, formée à la psychanalyse de groupes, et formatrice en travail social, spécialiste des questions de la bientraitance dans les établissements médico sociaux.

Madame **Fanny CLAUSS**, cadre de santé EHPAD Sainte-Croix, Association Adèle de Glaubitz.

Lieu

Dans les locaux de l'Institut Supérieur social de Mulhouse, 4 rue Schlumberger 68200 Mulhouse.

Devis

450 € TCC par participant.

Votre contact à l'ISSM

Madame Françoise STORTZ
Responsable de formation

Institut Supérieur Social
4, rue Schlumberger
68200 Mulhouse

Tel : 03 89 33 57 95
Fax : 03 89 59 59 98
@ : f.stortz@issm.asso.fr
ou : c.iacobozzi@issm.asso.fr
Web : www.issm.asso.fr

Bulletin d'inscription

Formation choisie

Titre _____
Référence _____ Date _____

Responsable du suivi de l'inscription

Nom et prénom _____
Fonction _____
Structure juridique _____
Établissement _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____ Fax _____
E-mail _____
Adresse de facturation (si différente) _____

Participants

Nom et prénom _____
Fonction _____ Service _____
Téléphone _____ E-mail _____
Tarif _____

Nom et prénom _____
Fonction _____ Service _____
Téléphone _____ E-mail _____
Tarif _____

Nom et prénom _____
Fonction _____ Service _____
Téléphone _____ E-mail _____
Tarif _____

Date d'inscription _____

Signature du responsable de l'inscription
et cachet de l'établissement

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 68 001 77 68

Bulletin à compléter et à envoyer

par courrier à

ou par mail à

Institut supérieur social de Mulhouse
4 rue Schlumberger – 68200 Mulhouse
c.iacobozzi@issm.asso.fr

Téléphone 03 89 33 57 94

Contact Carmelina Iacobozzi